

# AVIS D'APPEL D'OFFRES PAVAGE ET TRAVAUX DIVERS - RANG DE LA SOCIÉTÉ EST

La Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, propriétaire, désire obtenir des soumissions sous enveloppe scellée pour retenir les services d'un entrepreneur général en vue d'effectuer des travaux de pavage et travaux divers. Ces travaux devront répondre aux exigences techniques mentionnées au devis technique et aux plans du cahier des charges, sous réserve de toutes normes ou exigences prescrites par les lois ou règlements en vigueur.

Les soumissions devront être valides pour une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions. Les soumissions seront reçues le ou avant le 3 juin 2021 à 11h00, au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu au 32, Principale Sud, Saint-Jean-de-Dieu, G0L 3M0. Les soumissions devront être acheminées sous enveloppe scellée et portant la mention « soumission - PIIRL tronçons 32-33-34 - travaux de pavage et travaux divers- Chemin de la Société Est »ainsi que le nom du soumissionnaire.

Pour être recevables, les soumissions devront rencontrer les exigences établies par le cahier des charges et être retournées à la municipalité dûment complétées. Aucune modification ne doit être effectuée au formulaire officiel de soumission et ses annexes. Les soumissions, en deux exemplaires, doivent être dactylographiées, sauf les signatures et les initiales.

la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres.

### 1.DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS:

Toute personne ou toute société doivent se procurer les documents d'appel d'offres et devis par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante: https://www.seao.ca/index.aspx.

#### 2 GARANTIE

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10% du montant total de la soumission excluant les taxes applicables, valide pour une période de 90 jours de la date d'ouverture des soumissions, sous forme de chèque visé, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la *Loi sur les assurances* (L.R.Q., c. A-32) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., c. S29.01), une coopérative de services financiers visée par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C67.3) ou une banque au sens de la *Loi sur les banques* (L.C., 1991, c.46), sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée.

#### 3. SOUMISSIONNAIRE

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant un établissement au Québec ou sur un territoire assujetti aux accords applicables.

## 4. PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Les soumissions pour les travaux de pavage, traitement de surface et travaux divers devront être dactylographiées, sauf les signatures et les initiales, en deux exemplaires sur les formulaires fournis dans les documents d'appel d'offres.

# 5. ENVOI DES SOUMISSIONS

Toute soumission devra être adressée à l'attention de : Monsieur Daniel Dufour, B.A.A., directeur général Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu 32, rue Principale Sud Saint-Jean-de-Dieu (Québec) GOL 3M0

DONNÉ À SAINT-JEAN-DE-DIEU, CE 10E JOUR DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Monsieur Daniel Dufour Directeur général